



Assemblée générale

Distr.: Générale
27 janvier 2003

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport de la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales*

(Vienne, 22-24 janvier 2003)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Questions de fond examinées à la Réunion	4-52	3
A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes	4-32	3
B. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace	33-37	8
C. Réseau d'information électronique au sein du système des Nations Unies	38-42	9
D. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra- atmosphérique (UNISPACE III)	43-49	9
E. Questions diverses	50-52	10
III. Programme de travail futur	53-55	11
 Annexes		
I. Liste des participants à la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2003		13

* Le présent rapport a été adopté par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales,
tenue du 22 au 24 janvier 2003.



II.	Ordre du jour de la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2003	14
III.	Structure révisée du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2003, 2004 et les années suivantes	15

I. Introduction

1. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales a tenu sa vingt-troisième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 22 au 24 janvier 2003. M. Donald Hinsman, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a été élu président. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

2. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a ouvert la Réunion. Il a noté que la communauté spatiale avait été bien représentée au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, contrairement à ce qui avait été le cas 10 ans auparavant à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro (Brésil). Par conséquent, le rapport du Sommet mondial pour le développement durable¹ rendait bien mieux compte de la façon dont la technologie spatiale contribuait au développement durable. Cela montrait l'importance de la participation de la communauté spatiale aux principales initiatives politiques internationales. Le Directeur a indiqué qu'en prenant part à la Réunion interorganisations, les organismes des Nations Unies pouvaient plus efficacement promouvoir l'espace lors de conférences mondiales. Il a également informé la Réunion que le Bureau des affaires spatiales était en train de négocier avec les responsables de la "Charte internationale 'Espace et catastrophes majeures'" un accord prévoyant la fourniture gratuite de données à divers organismes des Nations Unies.

3. La Réunion a adopté l'ordre du jour reproduit dans l'annexe II au présent rapport.

II. Questions de fond examinées à la Réunion

A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes

1. Examen des plans actuels et futurs d'intérêt général et notamment du rapport entre les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leur application et les programmes que ces organismes ont pour mandat d'exécuter

4. Le Secrétaire de la Réunion a rendu compte aux participants des travaux que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires avaient réalisés, en appelant leur attention sur les questions relatives à la coordination interorganisations. Un représentant du Bureau des affaires spatiales a présenté les orientations futures du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et les activités prévues au titre du Programme pour 2003 et 2004 et a invité les organismes des Nations Unies à participer aux activités qui les intéressaient.

5. Les organismes des Nations Unies participants ont rendu compte de leurs activités et de leurs projets pour 2003, 2004 et les années suivantes. Ils ont fait

ressortir dans leurs rapports les activités donnant lieu à une coopération importante entre eux.

6. Les participants ont noté que le Bureau des affaires spatiales avait invité d'autres organismes des Nations Unies à apporter aux centres régionaux de formation et aux sciences et aux techniques spatiales affiliés à l'ONU divers types de contributions en nature (services d'experts, matériel de formation, données, etc.). Ils ont noté en outre que les activités des centres régionaux complétaient les programmes de formation offerts par d'autres organismes des Nations Unies et devraient être appuyées.

7. La Réunion a noté que les organismes participants s'efforçaient de faire en sorte que les contributions de la technologie spatiale soient examinées lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

2. Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interorganisations dans les domaines en rapport avec l'espace

8. La Réunion a noté qu'en 2003, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique achèverait d'élaborer son plan de travail intitulé "Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interorganisations et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux". La Réunion est convenue d'apporter une contribution qui sera examinée par le Sous-Comité scientifique et technique lors de la dernière année du plan de travail.

9. Les participants ont noté avec satisfaction qu'une brochure intitulée "Space solutions for the world's problems: how the United Nations family is using space technology for sustainable development" (solutions spatiales aux problèmes mondiaux: comment les organismes des Nations Unies mettent la technologie spatiale au service du développement durable) avait été distribuée lors du Sommet mondial pour le développement durable à titre de contribution de la Réunion interorganisations. Ils ont estimé que cette brochure pouvait encore être utile pour expliquer de façon simple comment la technologie spatiale contribuait au développement durable, en particulier au sein du système des Nations Unies. Ils ont noté que la brochure était disponible sur le site Internet du Bureau des affaires spatiales.

10. Il a été convenu que les organismes des Nations Unies qui avaient fourni des informations destinées à la brochure la placeraient sur leur site Internet et mettraient en place des liens avec le nouveau site Internet créé par le Bureau des affaires spatiales (www.uncosa.unvienna.org/reports/wssdpub/). Chaque organisme serait également chargé de tenir à jour les parties de la brochure relevant de son domaine d'activité et fournirait au Bureau des liens hypertexte renvoyant à des sites fournissant des renseignements plus détaillés sur les sujets traités dans la brochure.

11. La Réunion a prié le Bureau des affaires spatiales d'inviter d'autres organismes des Nations Unies à fournir des informations destinées à être incluses dans la brochure et a noté que les nouveaux collaborateurs éventuels devraient communiquer au Bureau leurs coordonnées officielles ainsi qu'une version électronique de leur logo.

12. Les participants ont noté que le Bureau des affaires spatiales ferait imprimer une version révisée de la brochure destinée à être distribuée au Sommet mondial sur la société de l'information et à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2003. Il a été convenu d'ajouter à la brochure deux pages supplémentaires donnant des informations générales concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Il a également été convenu d'examiner à la vingt-quatrième session de la Réunion, en 2004, une nouvelle version entièrement révisée de la brochure.

13. La Réunion a examiné une proposition relative à des activités ou à des manifestations à caractère éducatif concernant l'espace communes aux organismes des Nations Unies et est convenue que ceux-ci devraient être encouragés à participer aussi souvent que possible aux activités et manifestations de ce type organisées par d'autres organismes ou à les coparrainer. Il a également été convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait prier les points de contact des organismes des Nations Unies pour la Réunion interorganisations de communiquer des informations sur leurs activités et leurs manifestations à caractère éducatif et afficher une liste de ces manifestations sur leur site Web.

14. Les participants ont noté que certains organismes des Nations Unies comme l'OMM et l'OACI fournissaient à leurs États membres des services qui utilisaient certaines bandes du spectre des radiofréquences. Ces organisations avaient exposé par écrit leurs positions sur la protection des bandes de radiofréquence nécessaires pour leurs activités et avaient demandé à leurs États membres d'appuyer ces positions lors de la Conférence mondiale des radiocommunications. Il a été convenu que les organismes concernés tiendraient les autres organismes intéressés au courant de la question.

15. Les participants ont été informés que le Bureau des affaires spatiales était en train de négocier un accord en vue de devenir organisme coopérant à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", par laquelle l'Agence spatiale européenne, le Centre national français d'études spatiales (CNES), l'Agence spatiale canadienne, l'Agence nationale d'étude des océans et de l'atmosphère (NOAA) des États-Unis d'Amérique et l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO) étaient convenus de mettre à disposition leurs satellites d'observation de la Terre et de fournir gratuitement des données provenant de ces satellites en cas de catastrophe naturelle ou technologique majeure répondant aux critères de la Charte. Bien que signé uniquement au nom de l'ONU, cet accord permettra aux organismes des Nations Unies de demander et de recevoir des données spatiales en vertu de la Charte. Les données ainsi fournies à un organisme des Nations Unies seront ensuite à la disposition de tous les autres gratuitement.

16. La Réunion est convenue que la Charte était une initiative importante dont elle appuyait pleinement les objectifs. Elle a donc estimé que le Bureau des affaires spatiales devrait tenir tous les organismes des Nations Unies ayant des activités spatiales pleinement au courant des négociations qu'il menait en vue de devenir organisme coopérant à la Charte. Elle a également été d'avis qu'il fallait examiner plus avant certaines questions concernant la Charte, par exemple la possibilité que celle-ci puisse être invoquée lors de crises humanitaires ou d'afflux de réfugiés et les conditions dans lesquelles elle pourrait l'être.

17. La Réunion est convenue qu'il fallait que tous les organismes des Nations Unies actifs dans le domaine des secours en cas de catastrophes puissent demander et recevoir des données au titre de la Charte.

18. La Réunion a été informée que le Bureau des affaires spatiales allait organiser, du 12 au 16 mai 2003 à Bangkok, à l'intention des pays de l'Asie et du Pacifique, un atelier sur la contribution de la technologie des communications par satellite au comblement du fossé numérique. Cet atelier devrait permettre d'élaborer un document qui pourrait être présenté au Sommet mondial sur la société de l'information pour exposer le point de vue du secteur des communications par satellite. La Réunion a pris note de cet atelier et a prié le Bureau des affaires spatiales de tenir les autres organismes des Nations Unies informés du déroulement des préparatifs de celui-ci.

19. Les participants ont examiné une proposition du Bureau des affaires spatiales tendant à organiser à l'occasion de la Réunion une séance informelle ouverte d'une demi-journée à laquelle participeraient les États membres intéressés du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les organismes intéressés des Nations Unies. Cette séance ouverte aurait lieu le premier après-midi suivant la session annuelle de la Réunion, qui se termine normalement le matin du troisième jour.

20. Il a été convenu que cette séance informelle ouverte, à laquelle les représentants des États membres du Comité seraient invités, serait organisée à l'occasion de la session annuelle de la Réunion. Il a été noté que la séance pourrait avoir lieu à partir de la session de 2004, sous réserve que le Sous-Comité scientifique et technique donne son accord à sa quarantième session en 2003.

21. Il a été convenu que, compte tenu du fait que cette séance ouverte serait très brève, son ordre du jour serait limité à un ou plusieurs points précis fixés à l'avance lors de discussions entre les points de contact désignés pour la Réunion.

22. Il a été convenu que les organismes des Nations Unies et les États membres du Comité seraient invités à indiquer plusieurs mois à l'avance s'ils souhaitaient participer à la séance ouverte. Cette séance ne devrait avoir lieu que si au moins cinq organismes des Nations Unies et cinq États membres du Comité confirmeraient leur participation au moins un mois à l'avance.

23. La Réunion était également saisie d'une proposition du Bureau des affaires spatiales tendant à organiser un colloque interorganisations sur les contributions que la science et la technologie spatiales et leurs applications pourraient apporter à la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire². Au cours de ce colloque pourrait être organisée une table ronde de haut niveau avec la participation des chefs des organismes des Nations Unies afin d'attirer l'attention de ces derniers sur l'utilité de la science et de la technologie spatiales et de leurs applications.

24. La Réunion a noté qu'à condition d'être bien préparé et soigneusement organisé, un tel colloque pourrait être un moyen d'accroître la visibilité des activités intéressant l'espace au sein du système des Nations Unies. À cet égard, il a été convenu que la question de savoir comment mettre davantage en lumière ces activités au sein du système des Nations Unies ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs de développement de l'ONU pourrait être l'un des sujets de

la première séance informelle ouverte qui, sous réserve d'approbation, pourrait avoir lieu à l'occasion de la vingt-quatrième session de la Réunion (voir par. 19).

3. Examen des questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace

25. La Réunion était saisie du projet de rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2003, 2004 et les années suivantes". Ce rapport, qui était le vingt-septième de la série, regroupait les informations fournies par les organismes des Nations Unies et décrivait les activités prévues par domaine d'application.

26. La Réunion a examiné et modifié le projet de rapport et l'a approuvé tel que modifié. Elle a été informée que le Sous-Comité scientifique et technique serait saisi à sa quarantième session du texte final du rapport (A/AC.105/792).

4. Examen du contenu et de la structure des annexes du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace

27. La Réunion a noté que la longueur des rapports émanant du Secrétariat de l'ONU ne devait pas dépasser 16 pages. Il a été convenu que les futurs rapports du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace devaient respecter cette limite.

28. Afin de réduire la longueur des futurs rapports, la Réunion est convenue que les informations contenues dans les contributions des organismes des Nations Unies destinées à y être incluses devaient répondre à deux critères généraux: il devra s'agir d'informations concernant de nouvelles initiatives importantes et/ou des activités nécessitant une coordination et une coopération entre deux organismes des Nations Unies ou plus.

29. La Réunion a également noté que les organismes des Nations Unies participants étaient désireux de trouver des moyens de tenir le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pleinement informé de leurs activités spatiales importantes qui étaient en cours d'exécution.

30. La Réunion est donc convenue d'inviter le Sous-Comité scientifique et technique à envisager de demander aux organismes des Nations Unies de présenter des rapports annuels sur des sujets spécifiques.

31. La Réunion a également noté que tout organisme des Nations Unies pouvait participer à la session annuelle du Sous-Comité scientifique et technique en qualité d'observateur et distribuer des publications concernant ses activités spatiales aux États membres. Les organismes des Nations Unies ont également été invités à participer aux travaux du Sous-Comité juridique et à présenter des rapports au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial".

32. La Réunion a examiné et révisé la structure du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace et a adopté la structure figurant dans l'annexe III au présent rapport, laquelle sera suivie pour l'élaboration du rapport pour 2004-2005. En outre, il a été

convenu que des informations détaillées fournies par les participants au sujet d'activités précises pourraient être incluses dans le rapport de la Réunion, dans la limite du nombre maximum de pages autorisé.

B. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace

33. La Réunion a relevé que, dans sa résolution 57/116 du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale avait noté avec satisfaction les efforts déployés par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales pour porter les avantages de la science et de la technique spatiales et de leurs applications à l'attention du Sommet mondial pour le développement durable. Elle a noté également que dans les recommandations du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable³, il était fait expressément mention des techniques spatiales. Elle a noté enfin que dans la résolution 57/116 susmentionnée, l'Assemblée générale avait demandé instamment aux organismes des Nations Unies, en particulier à ceux qui participent à la Réunion interorganisations, d'examiner, en coopération avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique, comment la science et la technologie spatiales et leurs applications pourraient contribuer à l'application de la Déclaration politique⁴ et du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

34. La Réunion a invité les organismes participants à présenter leurs plans concernant la suite à donner au Sommet mondial. Elle a noté que certains organismes devraient faire approuver leurs plans par leurs organes directeurs.

35. La Réunion était saisie d'un document du Bureau des affaires spatiales contenant un avant-projet de liste de mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre qui concernaient directement ou pouvaient concerner les sciences et les techniques spatiales et leurs applications. Ce projet de liste comprenait également des mesures concernant des questions intersectorielles à la mise en œuvre desquelles les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pourraient contribuer.

36. Il a été convenu que les organismes des Nations Unies seraient invités à compléter la liste en indiquant les initiatives et les programmes concernant l'espace qu'ils exécuteraient pour donner suite aux recommandations. Il a été recommandé que les membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique envisagent également de compléter la liste qui, une fois qu'elle sera finale, pourrait constituer un inventaire détaillé de la suite donnée au Sommet mondial par la communauté spatiale. Celle-ci pourrait également comprendre des liens renvoyant à des sites Internet se rapportant aux initiatives et aux programmes répertoriés afin que les personnes intéressées puissent obtenir des informations plus détaillées.

37. La Réunion a prié le Bureau des affaires spatiales de distribuer la liste sous forme électronique aux points de contact des organismes des Nations Unies. Il a été convenu qu'à sa prochaine session, en 2004, elle examinerait la liste finale afin de vérifier que toutes les initiatives et tous les programmes pertinents des organismes des Nations Unies y étaient présentés de façon uniforme et équilibrée.

C. Réseau d'information électronique au sein du système des Nations Unies

38. Le Secrétaire a rappelé que le Bureau des affaires spatiales avait créé un site Web consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org). Il a invité les organismes des Nations Unies qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer au Bureau des informations et des annonces un calendrier de leurs activités à venir, d'autres renseignements susceptibles de figurer dans l'annuaire des organismes participants et des informations concernant la Réunion interorganisations.

39. Les participants sont convenus que les points de contact devraient passer en revue les informations figurant sur ce site et communiquer des renseignements actualisés. Ils ont prié le Bureau des affaires spatiales d'adresser régulièrement des rappels en ce sens aux intéressés.

40. Les participants ont rappelé qu'ils avaient prié le Bureau des affaires spatiales de mettre au point, avec l'Union internationale des communications (UIT), une proposition concernant le recours à la communication électronique en réseau, par exemple pour établir le projet du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales et pour partager les informations sous une forme conviviale.

41. Les participants ont remercié l'UIT et le Bureau des affaires spatiales de leurs efforts visant à mettre en place un tableau d'affichage électronique sur le Web pour la Réunion. Ils ont aussi remercié l'UIT d'avoir proposé d'héberger et d'administrer ce tableau d'affichage. Tout en estimant que le courrier électronique devrait continuer à être utilisé, ils sont convenus que le tableau d'affichage électronique servirait pour les préparatifs de la session de 2004 de la Réunion.

42. Les participants ont noté que les points de contact de la Réunion recevraient un nom d'utilisateur et un mot de passe leur permettant d'avoir accès au tableau d'affichage. Ils sont convenus de faire le point sur l'utilisation du tableau à la session de 2004 de la Réunion.

D. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

43. Le Secrétaire a rendu compte des progrès réalisés par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique dans la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), ainsi que de l'avancement des travaux des 11 équipes que le Comité avait créées à sa quarante-quatrième session, en 2001. Les participants ont réaffirmé leur volonté d'aider ces équipes, si on leur en faisait la demande.

44. Les participants ont pris note avec satisfaction des grandes avancées réalisées dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS) par le Partenariat IGOS, et notamment de l'établissement de rapports sur certains thèmes de la Stratégie et de la suite donnée aux recommandations qu'ils renferment. Les

thèmes actuels sont les suivants: observation intégrée du carbone global; observation intégrée du cycle global de l'eau; récifs coralliens (composante d'un futur thème possible consacré aux zones côtières); chimie de l'atmosphère du globe; océans mondiaux; et géorisques.

45. Les participants ont noté que, comme suite à la recommandation 3 d'UNISPACE III, le Partenariat IGOS développait et mettait en œuvre la Stratégie mondiale intégrée d'observation de façon à permettre l'accès aux données d'observation de la Terre, que celles-ci aient été obtenues par des moyens spatiaux ou non. Ils ont noté que les travaux du Partenariat faciliteraient ceux que mènent plusieurs autres équipes. Ils se sont à cet égard félicités de ce que, sur l'invitation du Sous-Comité scientifique et technique, le Partenariat présenterait ses activités et les résultats qu'il a obtenus à la quarantième session du Sous-Comité.

46. Les participants ont rappelé qu'à sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale examinerait la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III. Le Secrétaire a indiqué que le Comité avait, à sa quarante-cinquième session, créé un groupe de travail chargé d'établir un rapport destiné à être présenté, à cet effet, à l'Assemblée. Les participants ont été informés que le groupe de travail était convenu d'examiner notamment les éléments d'information présentés par les organismes des Nations Unies et qu'il examinerait également les conclusions des conférences mondiales tenues dans le cadre des Nations Unies qui ont un rapport avec les travaux du Comité et l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles que le Sommet mondial pour le développement durable, la première partie du Sommet mondial sur la société de l'information et la session de 2003 de la Conférence générale de l'UNESCO. L'avant-projet de plan du rapport que le groupe de travail doit établir ainsi que la procédure et le calendrier d'établissement de ce rapport sont présentés dans le rapport du groupe⁵.

47. Les participants ont noté que le Bureau des affaires spatiales avait invité les organismes des Nations Unies à signaler toute autre conférence mondiale qu'il conviendrait de porter à l'attention du groupe de travail et à apporter des contributions dont il devrait être tenu compte lors de l'élaboration du rapport destiné à l'Assemblée générale.

48. Les participants ont noté que l'OACI avait apporté une telle contribution en réponse à cette invitation. Ils ont également noté que la première conférence internationale sur la formation aux sciences et aux techniques spatiales, devant se tenir en Afrique en septembre 2003, contribuerait à l'application des recommandations d'UNISPACE III.

49. Les participants sont convenus qu'il faudrait donner aux organismes des Nations Unies des lignes directrices supplémentaires concernant les contributions qu'ils devraient apporter pour aider le mieux possible le groupe de travail à élaborer son rapport. Ils ont noté que ces lignes directrices seraient élaborées en coopération par le Bureau des affaires spatiales et le président du groupe de travail.

E. Questions diverses

50. La Réunion a décidé que toute proposition ou tout document appelant l'adoption d'une décision de sa part devrait être distribué une semaine au moins

avant le début de sa session, faute de quoi elle reporterait sa décision à la session suivante, à moins qu'elle ne convienne qu'il est important que la question soit examinée immédiatement. Il a également été convenu que les organismes des Nations Unies auxquels il était demandé de fournir des informations destinées à être incluses dans des documents appelant l'adoption d'une décision ou de mesures par la Réunion devraient faire tout leur possible pour soumettre ces informations dans les délais fixés.

51. Les participants ont estimé souhaitable que les documents soumis à la Réunion se présentent de la même manière. La page de couverture devrait indiquer le point de l'ordre du jour au titre duquel le document devrait être examiné, la teneur du document et les mesures qu'il était recommandé à la Réunion d'adopter. Les participants ont prié le Bureau des affaires spatiales de préparer un modèle de page de couverture.

52. Les participants ont été informés que le Département des affaires économiques et sociales avait prié l'Office des Nations Unies à Vienne de le représenter à la session en cours. Tout en appréciant le souci du Département d'être représenté et de se tenir au fait des travaux de la Réunion, ils ont jugé qu'il importait que chaque organe des Nations Unies soit représenté par le point de contact qu'il avait désigné.

III. Programme de travail futur

53. Les participants sont convenus qu'à sa vingt-quatrième session, en 2004, la Réunion examinerait les points suivants:

1. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Examen des plans actuels et futurs d'intérêt général et notamment du rapport entre les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et les programmes que ces organismes ont pour mandat d'exécuter;
 - b) Examen des questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2004-2005, ainsi que dans un rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les principales réalisations et les travaux des organismes des Nations Unies dans le domaine spatial;
 - c) Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interorganisations dans les domaines en rapport avec l'espace.
2. Participation des organismes des Nations Unies à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures".
3. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace.

4. Réseau d'information électronique au sein du système des Nations Unies.
 5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
 6. Projet révisé de brochure sur le recours à des solutions spatiales pour faire face à des problèmes mondiaux et l'utilisation, par les organismes des Nations Unies, des techniques spatiales aux fins du développement durable.
 7. Questions diverses.
54. Les participants ont remercié l'OMM d'avoir offert d'accueillir la vingt-quatrième session de la Réunion. Ils ont noté que les dates exactes de cette session, qui se tiendrait à Genève quelques semaines avant l'ouverture de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, seraient fixées en temps opportun et communiquées à tous les organismes des Nations Unies.
55. Les participants ont estimé que, pour mieux faire connaître les travaux de la Réunion et les rendre davantage visibles au sein du système des Nations Unies, il serait souhaitable que les futures sessions soient accueillies par des organismes des Nations Unies intéressés à Vienne ou ailleurs. Ils sont donc convenus qu'en principe une session annuelle sur deux se tiendrait à Vienne. Ils ont remercié l'UNESCO d'avoir proposé d'accueillir la vingt-sixième session à Paris, en 2006 et noté que la vingt-cinquième session se tiendrait à Vienne en 2005.

Notes

- ¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1).
- ² Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- ³ Ibid., chap. I^{er}, résolution 2, annexe.
- ⁴ Ibid., résolution 1, annexe.
- ⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20), annexe I, par. 10 à 14.*

Annexe I

Liste des participants à la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2003

Président: D. Hinsman (Organisation météorologique mondiale)

Secrétaire: T. Chiku (Bureau des affaires spatiales)

Secrétariat de l'ONU

Département des affaires économiques et sociales	S. Camacho
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	E. Bjorgo
Bureau des affaires spatiales	S. Camacho H. Haubold S. Chernikov V. Kotelnikov D. Stevens C. Davies
Commission économique pour l'Afrique	A. Gulaid

Programmes et fonds des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour l'environnement	R. G. Witt
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	J.-Y. Bouchardy

Institutions spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	R. Missotten
Organisation de l'aviation civile internationale	M. Paydar
Organisation mondiale de la santé	J. Lemarchand
* * *	
Agence internationale de l'énergie atomique	A. Stanculescu

Annexe II

Ordre du jour de la vingt-troisième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2003

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Examen des plans actuels et futurs d'intérêt général et notamment du rapport entre les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et les programmes que ces organismes ont pour mandat d'exécuter;
 - b) Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interorganisations dans les domaines en rapport avec l'espace;
 - c) Examen des questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes du système des Nations Unies concernant l'espace;
 - d) Examen du contenu et de la structure des annexes au rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace.
5. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace.
6. Réseau d'information électronique au sein du système des Nations Unies.
7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
8. Questions diverses:
 - a) Réunions futures;
 - b) Autres questions.

Annexe III

Structure révisée du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2003, 2004 et les années suivantes

Titre

Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2004-2005

Contenu

Résumé (les contributions des organismes des Nations Unies participants devront être de nature générale et rendre compte des étapes importantes réalisées et des nouvelles capacités acquises au sein du système des Nations Unies)

- I. Introduction (un paragraphe, y compris une liste des participants et des programmes des organismes des Nations Unies concernant l'espace)
- II. Politiques et stratégies en matière de coordination des activités concernant l'espace
- III. Nouvelles activités concernant l'espace
 - A. Protection de l'environnement terrestre et gestion des ressources naturelles
 - B. Recours aux applications spatiales pour la sécurité humaine, l'assistance humanitaire, le développement et le bien-être
 - C. Élaboration de dispositions juridiques, de lignes directrices et de principes éthiques applicables aux activités spatiales
 - D. Utilisation et promotion de la technologie de l'information et de la communication aux fins du développement
 - E. Utilisation et amélioration des moyens de positionnement et de localisation par satellite
 - F. Renforcement des capacités et éducation dans le domaine de l'application des techniques spatiales aux fins du développement durable
 - G. Développement des connaissances scientifiques concernant l'espace et protection de l'environnement spatial
 - H. Autres activités